



NON AU MATRAQUAGE FISCAL!

**VOTATIONS DU 18 JUIN:
DOSSIER COMPLET P. 6**

ÉDITO

Un souffle de liberté et de responsabilité

TEMPS FORT

*Bravo à nos 2
conseillères d'État!*

PLR GENÈVE

*Nos candidats
à la présidence*

Agenda

MAI	JUIN	AOÛT	SEPTEMBRE
25 MAI 2023 Assemblée générale Dès 19h à la salle communale de Carouge Élection du président, vice-présidents et comité directeur	18 JUIN 2023 Votation populaire JUILLET Belles vacances à tous !	1^{ER} AOÛT 2023 Fête nationale 26 AOÛT 2023 Université d'été Détails suivront sur plr-ge.ch	20 SEPTEMBRE 2023 Assemblée des délégués Dès 19h, lieu à venir

LE NOUVEAU GENEVOIS EN VERSION ÉLECTRONIQUE

Savez-vous qu'il est possible de recevoir le *Nouveau Genevois* par mail à la place de l'envoi postal ? Envoyez-nous un mail à info@plr-ge.ch si vous souhaitez bénéficier de cette possibilité.

Sommaire

ÉDITO	P. 3	DOSSIER	P. 6
Un souffle de liberté et de responsabilité		Votations du 18 juin	
TEMPS FORT	P. 4	Nouvelle imposition des grands groupes d'entreprises : une opportunité pour Genève et l'économie locale	
Nos élus au Conseil d'État : Nathalie Fontanet et Anne Hiltbold		Pour la protection du climat: la LCI, un compromis pragmatique	
		Oui à la loi Covid-19	
		IN 181 « Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail »	
		PLR GENÈVE	P. 25
		Le congé parental, une demande forte des jeunes parents	
		Non au matraquage fiscal	
		Améliorer la protection de l'individu sur Internet	
		Pour une réforme raisonnable de la fiscalité	
		Interview des candidats à la Présidence	

... et plus encore ! Bonne lecture !

Édito



Par Bertrand Reich,
président du PLR Genève

Un souffle de liberté et de responsabilité

Le PLR a fait un carton plein lors des votations du mois de mars, il est resté le premier parti du canton à l'issue des élections du 2 avril et a (re)gagné un deuxième siège au Conseil d'État, grâce aux résultats extraordinaires de Nathalie Fontanet et Anne Hiltbold.

Au cours de ces dernières années, notre parti a montré sa capacité à faire face aux situations les plus inattendues et à se redresser alors qu'il semblait voué à sombrer. Il a connu des échecs, mais aussi assumé des succès et les responsabilités qui vont avec. Que deux législatures de suite, le parlement ait désigné un PLR comme étant le meilleur des députés n'est pas un hasard. Que les deux candidats les mieux élus le 2 avril 2023 soient PLR dit aussi quelque chose.

J'aurai eu la chance et l'honneur de présider notre parti pendant quatre ans et quelques mois. On m'a régulièrement

demandé si ce rôle me pesait. Sur la notion de rôle à tenir, on connaît le propos désabusé d'Antonio, le Marchand de Venise : « Je tiens le monde pour ce qu'il est, Gratiano, un théâtre où chacun doit jouer un rôle, et le mien est un rôle triste. » Ce propos ne sera pas le mien : présidant le PLR, j'ai eu la chance de tenir un rôle magnifique, que je qualifierais de Shakespearien, c'est-à-dire se jouant dans un monde plein de bruit et de fureur où l'amour et le respect, des autres et de soi, ainsi que la bienveillance existent, mais peinent parfois à se faire entendre.

J'ai pu apprécier l'élégance de mon prédécesseur et mesurer ce qu'il avait enduré, savourer l'engagement sans faille de nombre de membres et d'élus de notre parti, admirer le courage, la capacité de travail et la droiture de Nathalie Fontanet, la persévérance et la constance d'Anne Hiltbold. J'ai eu la chance de bénéficier

des compétences, de l'engagement et de la bienveillance d'un secrétariat et d'une Secrétaire générale remarquables. Plus que tout, j'ai fait des rencontres qui n'auraient jamais eu lieu sans cette présidence, pour l'essentiel des rencontres lumineuses et porteuses d'espoir pour l'avenir.

Présider un parti est doux et stimulant lorsqu'ensemble nous insufflons dans notre belle République un souffle de liberté et de responsabilité. Les succès évoqués, mais aussi l'évolution heureuse du PLR au cours de ces années, ont été possibles parce que vous vous êtes engagés, parce que collectivement nous avons décidé que ce qui nous relie – le choix de la liberté, de la responsabilité et de la prospérité partagée – est plus fort que tout.

Ce 25 mai, nous choisirons la personne et l'équipe qui présideront dorénavant notre parti. C'est un moment important

et je vous invite à venir nombreux à cette prochaine assemblée générale.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez notamment la présentation des deux talents qui ont fait acte de candidature à la présidence et des vice-présidents pressentis.

Bonne lecture !

RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicaux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.
13, boulevard Émile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève
info@plr-ge.ch

ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

RÉDACTRICE EN CHEF

Simone Cartier · simone.cartier@plr-ge.ch

ABONNEMENT

Paraît 9 fois par an
Abonnement (1 an) : Fr. 60.–
Abonnement et adhésion au PLR : Fr. 100.–
Abonnement de soutien : Fr. 200.–

CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

CRÉDITS PHOTOS

Andreas Brucker, Markus Spiske, Priscilla du Preez, Rodion Kutsaiev Tony Teixeira, Stefano Alberico, Samuel Lopes

MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch



myclimate.org/01-23-485270



Le PLR Genève félicite Nathalie Fontanet et Anne Hiltpold, brillamment élues au Conseil d'État !



Une belle victoire pour Nathalie Fontanet qui se voit réélue pour la seconde fois consécutive, et pour Anne Hiltpold qui accède du premier coup au gouvernement cantonal en seconde position !

Nos élus PLR sont en première position et siègeront à la tour Baudet dans une composition à majorité féminine, un moment historique !

Résultats

Nathalie Fontanet :
70 628 voix, 60 % des suffrages

Anne Hiltpold :
58 487 voix, plus de 50 %
des votes exprimés

BILAN DES ÉLECTIONS AU GRAND CONSEIL ET AU CONSEIL D'ÉTAT

Les résultats PLR

22 députés et **2** conseillères d'État : le PLR reste le plus grand parti du canton

Cyril Aellen et **Diane Barbier-Mueller** : les 2 députés les mieux élus du Parlement, tous partis confondus

Céline Zuber-Roy : présidente du Parlement, et donc première citoyenne de notre canton

Merci au corps électoral pour sa confiance dont nous nous réjouissons !

L'avenir s'annonce riche !

À tous les candidats PLR non élus : MERCI

Par Cyril Aellen, député au Grand Conseil

« Dans la vie, je ne perds jamais. Soit je gagne, soit j'apprends ».

En prononçant cette phrase, après son investiture à la présidence de l'Afrique du Sud en 1994, Nelson Mandela nous incitait à aller de l'avant sans être freinés par la possibilité d'un échec.

Il n'en demeure pas moins que pour un candidat, le lendemain d'une élection est toujours un jour très particulier, surtout lorsque l'engagement de plusieurs mois en vue d'une élection n'a pas eu l'issue tant espérée. Il faut l'avoir vécu pour vraiment le comprendre. Il y a son sort personnel mais aussi l'aventure d'une équipe qui s'arrête brutalement, en l'espace d'un seul dimanche après-midi.

Même si les chances d'élection étaient objectivement minces, la déception est toujours grande et légitime. J'ai évidemment connu ce même sentiment. Aussi, le dimanche après-midi 2 avril dernier, immédiatement après la publication des premiers résultats nominatifs, j'ai naturellement pensé à tous mes colistiers PLR qui ne connaîtraient pas la joie de l'élection. Je me suis alors rappelé le soir du 12 octobre 2009 : les résultats définitifs de l'élection du Grand Conseil de la veille étaient confirmés et je terminais au 28^e rang alors que notre parti n'avait que 20 sièges ! Martine Brunshawig Graf, alors Conseillère nationale en fonction, après une brillante carrière comme Conseillère d'État, vint me voir et me dit : « Bravo Cyril ! Persévère, tu as déjà fait mieux que moi la première fois. J'étais arrivée au 36^e rang ! »

Cela m'avait fait du bien, car il s'agissait plus que de simples mots d'encouragement. Martine Brunshawig Graf me rappelait surtout qu'un échec électoral d'un soir peut être le début d'un brillant parcours politique. En réalité, les résultats d'une élection résultent de nombreux facteurs qui souvent ne dépendent pas du candidat lui-même. Il est néanmoins important d'apprendre de son échec, de persévérer en gardant une ligne politique claire et en continuant de s'engager avec conviction.

Je ne serais pas complet si je ne précisais pas encore un élément important : chers colistiers PLR non élus, vous n'êtes pas seulement l'avenir de notre parti, vous êtes déjà son présent ! Si le PLR a choisi de mettre votre nom sur une liste électorale, c'est que vous avez toute votre place en son sein. Si le PLR a obtenu 22 sièges de députés, c'est aussi grâce à vous. Revendiquez des responsabilités, proposez votre force de travail et imposez-vous ! Vous avez vocation à remplacer les actuels élus PLR. Bousculez-les ! Si ces derniers veulent conserver leur place, qu'ils en gagnent de nouvelles !

Michel Balestra dit souvent que l'esprit libéral récompense celui qui entreprend alors que l'avenir est plus sombre pour celui qui, malgré ses immenses qualités, se contente d'attendre qu'on le sollicite.

À tous les candidats PLR non élus, c'est au nom de tout le groupe PLR que je vous adresse donc un immense MERCI. Nous nous réjouissons de travailler dès aujourd'hui avec vous.

DOSSIER

Les votations du 18 juin en bref



OBJETS FÉDÉRAUX

Arrêté fédéral sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises : OUI

Les membres de l'OCDE et du G20 ont adopté conjointement une déclaration le 8 octobre 2021 portant sur l'imposition des grands groupes d'entreprises actifs à l'international.

Afin de préserver le prélèvement des recettes fiscales en Suisse, le Conseil fédéral a prévu d'introduire ces nouvelles règles d'imposition. Près de 140 pays, dont les pays de l'Union européenne et la Suisse prévoient ainsi notamment la mise en place d'une imposition minimale pour les groupes d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires annuel d'au moins 750 millions d'euros. Les petites et moyennes entreprises ne seront ainsi pas touchées par les nouvelles

règles et le fédéralisme fiscal sera préservé. Ce projet doit permettre de préserver la compétitivité de la Suisse et de créer les conditions nécessaires pour maintenir les emplois et les recettes fiscales sur son territoire. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Lionel Halpérin, p. 8.*

Loi sur les objectifs en matière de protection du climat : OUI

Le changement climatique figure parmi les plus grands défis actuels. La loi sur les objectifs en matière de protection du climat est une véritable feuille de route avec des moyens à la clé. Ce contre-projet indirect est pragmatique et correspond à une conception libérale de la politique environnementale. En plus de l'objectif de zéro

émission nette de CO₂ d'ici à 2050, ce contre-projet prévoit des objectifs intermédiaires (2030 et 2040) et des valeurs indicatives plutôt qu'une réduction linéaire et rigide des émissions. Ce compromis remplace une politique d'interdiction stricte par des mesures d'incitation, de promotion technologique et par des objectifs intermédiaires réalistes. L'objectif à long terme « zéro net » est un objectif pour lequel le PLR s'engage. La nécessité d'agir est incontestée. C'est pourquoi un OUI à la LCI le 18 juin prochain est plébiscité. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Simone de Montmollin, p. 10.*

Loi fédérale Covid-19 : OUI

Le peuple suisse a déjà accordé deux fois sa confiance au Conseil

fédéral pour mettre en place des plans et des mesures efficaces pour lutter contre la pandémie de Covid-19, démontrant ainsi l'importance de donner notre confiance à notre gouvernement sur les actions à entreprendre. La loi Covid-19 est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Le Conseil fédéral souhaite renouveler cette loi avec une durée de validité limitée dans le temps. Le risque d'épidémie n'ayant pas complètement disparu, et certains pays ayant maintenu l'obligation du certificat Covid, diverses mesures seraient reconduites afin d'éviter un nouveau pic d'épidémie et permettre aux citoyens la liberté de voyager. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Diane Barbier-Mueller, p. 12.*

OBJETS CANTONAUX

IN 181 Initiative 1000 emplois : NON

Afin de permettre une transition plus rapide vers une société durable, écologique et sociale, l'initiative 1000 emplois prévoit de créer chaque année des milliers de postes publics et une diminution du temps de travail. Certes, la transition énergétique est l'affaire de tous et l'effort doit être partagé. Néanmoins, l'économie planifiée, telle que souhaitée par cette initiative, n'est clairement pas la solution. Elle engendrerait un coût énorme sans augmentation des prestations. Il faut donc la rejeter massivement le 18 juin prochain. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Jacques Béné, p. 14.*

IN 184 « Pour un congé parental maintenant ! » : OUI

L'IN 184 vise à introduire le financement d'un congé parental au niveau cantonal de 24 semaines, constitué des 16 semaines du congé maternité genevois et d'un congé paternité de 8 semaines. Sur ces 8 semaines, 6 iraient obligatoirement à l'autre parent qui ne bénéficie pas de l'assurance-maternité et 2 semaines seraient réparties comme le souhaiteraient les parents. Les entreprises genevoises disposeraient ainsi d'un outil flexible, non obligatoire, qui leur donnerait un avantage pour recruter et garder les meilleures collaboratrices et collaborateurs au sein de leurs entreprises, un argument utile dans le contexte de pénurie de main-d'œuvre que nous connaissons. Cette initiative permet en outre d'accompagner l'évolution des attentes sociétales de manière mesurée et responsable, et mettre le bien de l'enfant au centre. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Véronique Kämpfen, p. 16.*

IN 185 « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » : NON

Cette initiative de la gauche vise à soumettre les fortunes imposables de plus de 3 millions de francs, à une contribution de solidarité de 2,5 % sur la part de la fortune dépassant 3 millions de francs, durant dix ans. Cette initiative aurait pour consé-

quences de faire passer le taux maximum d'impôt sur la fortune de 1 % à 1,5 % pour ces fortunes. Elle aurait également comme conséquence de modifier en profondeur le bouclier fiscal. Ce dernier ne prend effet qu'à partir d'une imposition totale des revenus de 71,5 %. L'IN 185 prévoit de doubler le rendement de l'actif à 2 % minimum, au lieu de 1 % actuellement. Un plus grand nombre de personnes seraient taxées à plus de 71,5 % de leurs revenus, réduisant le nombre de contribuables bénéficiant du bouclier fiscal. Cette initiative, qui constitue une nouvelle volonté de matraquage fiscal, met en danger la prospérité genevoise et menace le dynamisme économique cantonal. Il faut rejeter vigoureusement cette initiative qui menace le dynamisme économique de notre canton. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Alexandre de Senarclens, p. 18.*

Loi constitutionnelle protection dans l'espace numérique : OUI

Les importantes avancées technologiques, en particulier numériques, lancent de nombreux défis à notre société. Le nouvel article constitutionnel, proposé par le PLR, prévoit de consacrer le droit à la sauvegarde de l'intégrité numérique. Une deuxième disposition a été prévue pour énoncer, à titre exemplatif, des composantes de ce droit. Sont listés : le droit d'être protégé contre le traitement abusif des données liées à la vie numérique, le droit à la sécurité dans l'espace numérique, le droit à une vie hors ligne ainsi que le droit à l'oubli, le droit à la formation et à l'information numérique, et finalement le droit d'accès à l'espace numérique. Il est ainsi alloué à l'État la mission de favoriser l'inclusion numérique et de sensibiliser la population aux enjeux du numérique. Ce nouveau droit fondamental doit être intégré dans la Constitution. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Jean-Pierre Pasquier, p. 20.*

Loi constitutionnelle Droit à l'alimentation : NON

Cette loi proposée par la gauche veut permettre à chacun de revendiquer des prestations minimales auprès de l'État. Le canton disposerait de la possibilité d'accroître ce seuil minimal par la suite. Le PLR considère qu'il n'est pas nécessaire d'insérer un article déclaratoire dans la Constitution, qui ne changera presque rien dans la pratique. D'ailleurs il existe déjà un article constitutionnel, l'article 39, qui prévoit que toute personne a droit à la couverture de ses besoins vitaux. Le PLR recommande ainsi de rejeter cet objet.

Loi estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) : OUI

Cette loi prévoit de mettre en œuvre une révision de la fiscalité immobilière conforme au droit supérieur. Elle a l'avantage d'être simple à mettre en œuvre et d'offrir une certaine prévisibilité pour les actuels et futurs propriétaires. Le texte comprend des indexations pour tenir compte de la hausse des prix, mais de façon mesurée. Concrètement, ce projet de loi PLR prévoit une majoration unique de 12 % de la valeur fiscale des biens immobiliers pour tous les biens qui n'ont pas été réévalués, puis une indexation de cette valeur chaque année à l'indice genevois des prix à la consommation, mais au maximum de 1 % par an, ainsi qu'une hausse légère de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI). En contrepartie, et pour éviter un matraquage fiscal des propriétaires et en particulier des plus modestes, le projet de loi prévoit une division par cinq de l'impôt immobilier complémentaire (IIC) et, surtout, une réduction de 15 % de l'impôt sur la fortune. En conclusion, les quatre mesures cumulées de la LEFI conduisent à une économie d'impôts globale de 100 millions au profit des contribuables. La LEFI permet de rétablir une égalité de traitement entre les propriétaires de longue date et les propriétaires récents. *Pour aller plus loin, lire à ce sujet la contribution de Cyril Aellen, p. 22.*

Nouvelle imposition des grands groupes d'entreprises : une opportunité pour Genève et l'économie locale



Par Lionel Halpérin

L'OCDE ET LE G20 ONT ÉLABORÉ UN PROJET CONJOINT SUR L'IMPOSITION DES GRANDS GROUPES D'ENTREPRISES : UNE MISE EN PLACE D'UNE IMPOSITION MINIMALE POUR CEUX QUI RÉALISENT UN CHIFFRE D'AFFAIRES ANNUEL D'AU MOINS 750 MILLIONS D'EUROS. LIONEL HALPÉRIN, CANDIDAT AU CONSEIL NATIONAL, NOUS EXPLIQUE POURQUOI IL CONVIENT DE VOTER OUI.

IMPOSITION CONJOINTE DES GRANDS GROUPES D'ENTREPRISES

Une fois n'est pas coutume, et je vous promets que cela n'arrivera pas souvent, à l'avenir non plus, je viens vous encourager à soutenir un nouvel impôt.

Disons-le d'emblée, si ma recommandation est de soutenir ce nouvel impôt qui vise un nombre limité d'entreprises, c'est parce que cet impôt complémentaire touchera des entreprises dont l'imposition supplémentaire sera, à défaut de l'être en Suisse, prélevée par un autre pays. Autrement dit, il vaut mieux nous assurer que les profits et les recettes

fiscales restent en Suisse, et faire en sorte que cette imposition soit le moins dommageable possible pour les entreprises concernées.

En effet, après de nombreuses années de négociation, les membres de l'OCDE et du G20 ont adopté conjointement une déclaration le 8 octobre 2021 portant sur l'imposition des grands groupes d'entreprises actifs à l'international.

Près de 140 pays, dont les pays de l'Union européenne et la Suisse prévoient ainsi notamment la mise en place d'une imposition minimale pour les groupes d'entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires

annuel d'au moins 750 millions d'euros. Ce taux d'imposition minimal est de 15 % et la base de calcul de l'assiette soumise à cet impôt se fonde sur une norme comptable internationale reconnue, laquelle peut être différente de la norme suisse.

TAXER EN SUISSE PLUTÔT QUE LAISSER TAXER AILLEURS

En d'autres termes, les entreprises qui ont un chiffre d'affaires annuel de plus de 750 millions d'euros et sont actives à l'international payeront à l'avenir un impôt minimal d'au moins 15 % sur leurs bénéfices. Il faut préciser que chaque État est libre de prévoir ce taux d'imposition minimal, mais que si les États ne l'appliquent pas, les autres États seront autorisés à prélever directement eux-mêmes un impôt complémentaire

équivalant à la différence entre le taux de 15 % et le taux appliqué dans l'État où est imposée l'entreprise.

Pour simplifier, soit la Suisse s'aligne sur ce taux de 15 % d'impôt sur le bénéfice pour ces grandes entreprises internationales, soit les autres États pourront ajouter leurs propres taxes à l'impôt prélevé en Suisse, avec comme conséquence qu'une partie de l'impôt, normalement dévolu à notre pays, sera prélevé hors de Suisse.

Cette déclaration adoptée par les membres de l'OCDE a évidemment pour vocation de limiter la concurrence fiscale, ce que l'on peut regretter. La Suisse est néanmoins parfaitement armée pour faire face à ces nouvelles dispositions : d'une part parce que les grandes entreprises internationales sont nombreuses à être

d'ores et déjà installées en Suisse et que la hausse d'impôts (en général relativement modeste) que cela pourrait entraîner pour ces entreprises semble acceptable, et d'autre part parce que les conditions cadres offertes par la Suisse resteront très compétitives.

DES CONDITIONS CADRES PRÉSERVÉES

Ceci est tellement vrai qu'il est important de relever que les principales concernées, à savoir ces grandes entreprises, ont elles-mêmes émis le souhait que la Suisse adopte rapidement ces dispositions afin de la fois de les protéger, plus que de l'impôt, d'une imposition à l'étranger qui les obligerait à des démarches administratives lourdes et pour préserver la sécurité juridique en Suisse.

De plus, pour éviter un *Swiss finish*, la Suisse a prévu une entrée en vigueur de ces modifications du taux d'imposition seulement à la condition que les partenaires commerciaux importants de la Suisse en fassent de même.

Enfin, il faut également noter que ce projet ne touche pas en soi directement les PME, mais uniquement un peu plus de 200 grandes entreprises internationales ayant leur siège principal en Suisse ainsi que quelque 2000 succursales d'entreprises étrangères.

Le produit opéré de ce nouvel impôt sera par ailleurs réparti à concurrence de 25 % pour la Confédération et de 75 % pour les cantons, lesquels sont invités à prendre des mesures, grâce à ces recettes supplémentaires, pour renforcer l'attractivité de la Suisse vis-à-vis de ces grandes entreprises.

À GENÈVE, SUPPRESSION POUR TOUS DE LA TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE !

À cet égard, et même si cela n'est pas l'objet du vote de ce mois de juin 2023, il faut noter que presque l'intégralité de la commission fiscale du Grand Conseil genevois a soutenu un projet visant à mettre en œuvre dans notre canton ces nouvelles dispositions en prévoyant notamment la suppression de la taxe professionnelle communale et la redistribution d'une partie des nouvelles recettes en faveur des communes. Cela permettrait à cette réforme d'être fiscalement aussi neutre que possible, voire favorable à certains, d'une part, ainsi que d'abolir enfin la taxe professionnelle communale, impôt désuet et qui n'existe nulle part ailleurs en Suisse, qui frappe aujourd'hui les grandes entreprises comme les PME et les

indépendants. Un combat PLR de toujours en passe d'aboutir à un succès historique !

En synthèse, il convient de voter OUI à ce projet pour que les recettes fiscales – qui seront de toute façon prélevées – le soient en faveur des collectivités suisses, pour éviter de compliquer les tâches administratives des grandes entreprises installées chez nous et pour permettre à la Suisse de rester l'une des places économiques les plus favorables au monde.

Pour ce faire, les démarches envisagées à Genève par la Commission fiscale du Grand Conseil semblent aller dans la bonne direction. Il conviendra de les accompagner le cas échéant par d'autres mesures en termes de formation ou d'innovation pour maintenir cette attractivité de façon durable.

Pour permettre à la Suisse de rester l'une des places économiques les plus favorables au monde.



Pour la protection du climat: la LCI, un compromis pragmatique

EN SEPTEMBRE 2021, LA LOI SUR LE CO₂ AVAIT ÉTÉ REJETÉE À 51,6% DES VOIX, AVEC UN TAUX DE PARTICIPATION HISTORIQUE DE 59%. EN JUIN, LA QUESTION DES RÉPONSES APPORTÉES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SERA À NOUVEAU VOTÉE AUX URNES. SIMONE DE MONTMOLLIN, CONSEILLÈRE NATIONALE, NOUS EXPOSE EN QUOI CETTE NOUVELLE LOI DIFFÈRE ET NOUS PRÉSENTE UN ÉTAT DES LIEUX AVEC L'HISTORIQUE DE LA LCI ET POURQUOI IL EST IMPORTANT DE L'ADOPTER.



Par Simone de Montmollin

Le changement climatique figure parmi les plus grands défis actuels. Tous les pays sont concernés, tant les conséquences ont un impact immédiat sur la stabilité. Vagues de chaleur, sécheresse, recul des glaciers d'une ampleur inédite, précipitations intenses, tempêtes... Ces phénomènes météorologiques extrêmes entraînent et entraîneront des dommages toujours plus importants dans nos sociétés. Aujourd'hui, le lien entre quantité de gaz à effet de serre (GES) émis et réchauffement est établi. Raison pour laquelle la Suisse s'est engagée au niveau international, via l'accord de Paris sur le climat, à atteindre l'objectif zéro net d'ici 2050. Le PLR soutient cette démarche. Atteindre cet objectif n'est pas remis en cause. Mais le chemin pour y arriver ne doit pas piétiner d'autres impératifs, sociaux ou économiques. Il faut réduire les émissions de gaz à effet de serre par des mesures tangibles et réalistes.

UN CONTRE-PROJET À L'INITIATIVE SUR LES GLACIERS

L'initiative sur les Glaciers, examinée par le Conseil fédéral en 2021, demande l'inscription dans la Constitution de l'objectif zéro net émission en 2050, de l'interdiction des combustibles fossiles ainsi que de réductions linéaires pour atteindre ces objectifs. Le Conseil fédéral avait d'abord présenté un contre-projet direct (zéro émission net en 2050 inscrit dans la Constitution, mais sans interdiction des combustibles fossiles et sans réductions linéaires), pour ensuite le retirer au profit du contre-projet indirect, concrétisation de l'initiative parlementaire déposée en 2021 par le Parlement. Cette initiative parlementaire a été conçue sous la forme d'une loi-cadre, dont les objectifs doivent être mis en œuvre à travers différentes lois (loi sur le CO₂, loi sur l'énergie, loi sur l'approvisionnement en électricité en particulier). Avec cette loi-cadre, l'objectif zéro net en 2050 est inscrit dans la loi, il ne figure pas d'interdiction des combustibles fossiles, mais des trajectoires de réductions, avec des objectifs sectoriels intermédiaires contraignants. À la fin des travaux, il a été clair que les objectifs de la loi devraient aussi se refléter dans le titre qui devient: Loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI).

La Suisse s'est engagée au niveau international, via l'accord de Paris sur le climat, à atteindre l'objectif zéro net d'ici 2050.



La loi-cadre est le résultat d'une volonté de compromis pragmatique.

UNE LOI PRAGMATIQUE ET PROGRAMMATIQUE

Ce contre-projet indirect est une véritable feuille de route avec des moyens à la clé. Il a convaincu les initiants qui ont retiré leur initiative. Il contient des mesures tangibles, mais remplace une politique d'interdiction stricte par des mesures d'incitation, de promotion technologique et des objectifs intermédiaires réalistes. En raison du référendum sur ce contre-projet, les initiants ont alors conditionné leur retrait à l'adoption de la LCI dans les urnes.

Nous aurons donc dans un premier temps à valider le contre-projet. Par rapport à l'initiative, ce dernier présente l'avantage de ne pas modifier la constitution mais de préférer une loi-cadre. Il n'interdit pas les combustibles et carburants fossiles, mais prévoit une dynamique de transition, enfin, il définit des objectifs intermédiaires sectoriels plutôt qu'une réduction linéaire et rigide des émissions.

DES ENGAGEMENTS CONCRETS

Cette loi-cadre est associée à d'autres décisions concrètes, déjà en force pour la mettre en œuvre. Premièrement, un arrêté fédéral prévoyant des moyens financiers pour atteindre les objectifs en matière de promotion des technologies innovantes (1,2 milliards CHF sur 6 ans) et en particulier dans le secteur le plus pollueur, les chauffages (2 milliards CHF sur 10 ans), ainsi qu'un arrêté fédéral, offensif sur le solaire, qui a été sorti du paquet pour l'introduire dans une loi urgente.

En résumé, la loi-cadre est le résultat d'une volonté de compromis pragmatique. Elle reprend en grande partie les exigences des initiants, mais renonce aux portées extrêmes de l'initiative. Notamment, la LCI renonce à inscrire l'interdiction des combustibles et carburants fossiles dans la Constitution et laisse une plus grande marge de manœuvre dans la mise en œuvre de solutions concrètes. Elle remplace une politique d'interdiction stricte par des mesures d'incitation et de promotion technologique permettant d'atteindre des objectifs intermédiaires réalistes. La LCI correspond à une conception libérale de la politique environnementale qui garantira aux acteurs une sécurité de planification.

OUI À UNE LOI PONDÉRÉE

Le refus par le peuple de la loi sur le CO₂ doit nous conduire à plus d'humilité dans les solutions à imaginer. La population n'est prête à s'engager que lorsque les mesures sont comprises, techniquement et économiquement viables, et que l'effort est partagé de manière équitable par l'ensemble de la population. Un objectif qui est atteint dans cette loi, soutenue par le Conseil fédéral, le Parlement, par tous les partis à l'exception de l'UDC et par le comité d'initiative de l'initiative sur les Glaciers.

L'objectif à long terme « zéro net » est un objectif pour lequel le PLR s'engage. La nécessité d'agir est incontestée. C'est pourquoi un OUI à la LCI le 18 juin prochain est plébiscité.

LE PLR SOUTIEN LA LOI FÉDÉRALE SUR LES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PROTECTION DU CLIMAT CAR...

- › il offre des solutions libérales pour la politique environnementale
- › il renforce notre site de recherche et d'innovation
- › il contribue à la réalisation de mesures « zéro net »

VOTE DE LA LCI AU PARLEMENT, JUIN 2022

- › Conseil national : 139 oui contre 51 non (groupe PLR : 26 oui contre 1 non)
- › Conseil des États : 38 oui contre 4 non (groupe PLR : oui à l'unanimité)

Oui à la loi Covid-19

LE 18 JUIN 2023 SERA UNE JOURNÉE DE VOTATIONS CHARGÉE. PARMI PLUSIEURS ENJEUX MAJEURS, UN SUJET SUSCITERA PEUT-ÊTRE MOINS DE DÉBATS ENFLAMMÉS: LA PROLONGATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI COVID-19. DIANE BARBIER-MUELLER, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL ET CANDIDATE AU CONSEIL NATIONAL, REVIENT SUR LES MESURES PRÉVUES PAR CETTE LOI ET LA NÉCESSITÉ DE RECONDUIRE NOTRE SOUTIEN AU CONSEIL FÉDÉRAL.



Par Diane Barbier-Mueller



POURQUOI PARLE-T-ON ENCORE DU COVID-19 EN 2023?

La Suisse, avec le monde entier, a dû faire face en un temps record à une situation de crise sans précédent. Le besoin de plans efficaces, de mises en place de décisions rapides, de mesures parfois strictes, ont plus que jamais démontré l'importance d'accorder à notre gouvernement une marge de manœuvre à la hauteur de l'ampleur de la pandémie, en lui faisant confiance sur les actions à entreprendre. C'est ainsi que deux fois déjà, le peuple a exprimé son soutien au Conseil fédéral, en acceptant la loi Covid-19 et son renouvellement. Cette loi a été proposée avec une durée de validité limitée dans le temps.

La loi Covid-19 est arrivée à son terme le 31 décembre 2022. Bien que la situation se soit à peu près stabilisée, le risque d'épidémie n'a pas complètement disparu. Afin de ne pas perdre les efforts investis durant la crise des trois dernières années, le Conseil fédéral souhaite maintenir la possibilité de réagir rapidement en cas de recrudescence. Le but de cet objet est donc de réitérer notre confiance totale au Conseil fédéral en cas de situation de crise, dans l'hypothèse d'une remontée des pics de contamination, afin de contrer

le risque d'une recrudescence des cas durant l'hiver 2023/2024, et ainsi permettre de tourner définitivement la page de cette sombre crise.

QUELLES SERAIENT LES MESURES APPLICABLES AVEC CETTE LOI?

Une limitation dans le temps est à nouveau prévue. La votation porte sur une prolongation jusqu'en juin 2024 de plusieurs dispositions qui se sont avérées efficaces en temps de crise.

Il s'agit d'abord de reconduire les dispositions en lien avec le certificat Covid. Bien que ce certificat ne soit plus demandé en Suisse, il est toujours requis pour certaines destinations, les pays concernés ayant maintenu leur application. Cette extension permet à notre certificat national de rester compatible avec l'international et garantit ainsi à tous la liberté de voyager.

Ensuite, les bases légales de l'application de traçage SwissCovid, désactivée depuis avril 2022, seront renouvelées, afin de permettre au logiciel d'être réactivé en cas de nécessité.

Un autre volet concerne le maintien de la promotion du développement des médicaments contre le coronavirus,

la gestion de l'approvisionnement de vaccins, la transparence sur les coûts et dans la gestion du stock. Il est important de ne pas négliger ces aspects dans les périodes favorables.

Enfin, la loi permettrait de reconduire les bases légales pour répondre aux éventuelles mesures d'urgence qu'impliqueraient un nouveau pic de contamination au prochain hiver 2023/2024, plutôt que de tout recommencer à zéro.

La crise sanitaire connue en 2020 et 2021 a touché lourdement la population suisse – et mondiale – sur un plan social et économique. Il n'est absolument pas souhaitable de voir une telle situation se reproduire. Ces mesures ont pour but de profiter de l'expérience acquise durant cette pandémie, et de prolonger jusqu'en juin 2024 des mesures qui ont fait leur preuve pour endiguer et contenir les risques de contagion. Avancer prudemment, plutôt que de prendre le risque de trop rapidement vouloir tourner la page. Le PLR vous invite à accepter de prolonger la loi Covid et ainsi pouvoir définitivement laisser ce sombre volet de notre Histoire derrière nous. Oui à la loi Covid!

La loi permettrait de reconduire les bases légales pour répondre aux éventuelles mesures d'urgence qu'impliqueraient un nouveau pic de contamination au prochain hiver 2023/2024.

IN 181

« Pour la création d'emplois sociaux et écologiques et la réduction de la durée du travail »

L'INITIATIVE 1000 EMPLOIS PRÉVOIT DE CRÉER CHAQUE ANNÉE UN MILLIER DE POSTES PUBLICS ET UNE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL. LES INITIANTS PRÉTENDENT QUE CETTE MESURE PERMETTRA UNE TRANSITION PLUS RAPIDE VERS UNE SOCIÉTÉ DURABLE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE. JACQUES BÉNÉ, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE POURQUOI CETTE ÉCONOMIE PLANIFIÉE N'EST PAS LA SOLUTION.



Par Jacques Béné

L'économie planifiée souhaitée par la gauche : c'est clairement NON !

L'initiative demande que l'on crée chaque année et sans limite dans le temps des milliers de postes, publics ou dans des entreprises sans but lucratif, destinés à certaines politiques publiques (en lien avec l'Agenda 21). Ces emplois sont fonction du taux de chômage et le nombre est adapté, à la baisse ou à la hausse, chaque année.

Elle promeut également la semaine de 32 heures sans diminution de salaires au sein de la fonction publique comme dans l'économie privée, à l'horizon 2030.

L'INITIATIVE EST UNE MACHINE À CRÉER DU DÉFICIT

Sous couvert de transition énergétique, d'employabilité et de baisse du taux de chômage, l'IN 181 vise en fait à générer des milliers d'emplois publics dans une fonction publique déjà pléthorique en comparaison intercantonale.

Contrairement à ce que les auteurs de l'initiative soutiennent, cette initiative n'est pas « relativement modeste ».

Si l'on table sur un taux moyen de 4,4 % de chômage, la mesure coûtera 88 millions la première année (123,2 millions si l'on tient compte du coût médian réel d'un emploi dans la fonction publique), pour 880 « emplois » créés. Au bout de dix ans, on arrive à 8800 emplois créés, pour un coût de 880 millions (1,232 milliard de coût réel). En cumulé, au bout de dix ans, cela fait un supplément de coût total de 4,84 milliards (6,776 milliards en coût réel) ! Soit plus de 50 % d'augmentation du budget de l'État

ou encore plus que la recapitalisation de la CPEG sur 40 ans.

Par ailleurs, ces 880 emplois supplémentaires viennent s'ajouter aux emplois publics ordinaires, dont l'augmentation est déjà supérieure à la croissance de la population (entre 2011 et 2021 : 17 % d'augmentation du nombre de fonctionnaires contre 9 % d'augmentation de la population). La fonction publique genevoise est déjà la plus pléthorique de Suisse.

Le PLR est tout à fait conscient que la transition énergétique est l'affaire de tous et que l'effort doit être partagé. Mais la pertinence de la création de postes au sein même de l'État, dans une telle proportion, pour réduire le taux de chômage – qui devrait augmenter selon les auteurs de l'initiative –, n'est pas démontrée.

Beaucoup d'emplois créés à Genève ne répondent malheureusement pas aux profils des demandeurs d'emploi. Ce chômage structurel touche les personnes ayant peu ou pas de qualifications, et ce sont des emplois à faible ou moyenne valeur ajoutée. La formation et la facilitation des reconversions professionnelles doivent donc être privilégiées en partenariat

avec le monde des entreprises qui sont les mieux à même de définir les besoins de leurs secteurs d'activité. En ce sens, la task force « Employabilité » mise en place par l'État devrait ouvrir des pistes prometteuses pour l'avenir.

Le marché de l'emploi genevois est dynamique. Preuve en est que le canton offre près de 400 000 emplois pour seulement 240 000 actifs. Il n'y a donc pas de problème de création d'emplois, il y a plutôt celui d'une demande ne correspondant pas à l'offre. Ainsi, les emplois dans la santé ou l'IT requièrent du personnel hautement qualifié. Or rien dans l'initiative ne parle de formation. Il s'agit juste de créer des emplois, sans se demander qui peut les occuper.

CE SONT LES SALARIÉS QUI DOIVENT S'ADAPTER AUX BESOINS DE L'ÉCONOMIE, ET NON LE CONTRAIRE

Ce n'est pas à l'économie de s'adapter aux besoins des salariés, comme le prétend la CGAS (Communauté Genevoise d'Action Syndicale), à l'origine de cette initiative. Si Genève entend rester attractive et continuer à verser des salaires parmi les plus élevés au monde,

L'IN 181 vise en fait à générer des milliers d'emplois publics dans une fonction publique déjà pléthorique en comparaison intercantonale.

elle a besoin d'une main-d'œuvre qui réponde aux besoins du marché et non le contraire.

GENÈVE N'A PAS DE PROBLÈMES DE RECETTES OU D'EMPLOIS, MAIS BIEN UN PROBLÈME DE DÉPENSES

Avec un budget qui dépasse les 10 milliards, les dépenses comme l'effectif de la fonction publique augmente plus vite que la population. Une étude de BAK Basel a mis en avant la faible efficacité des politiques publiques genevoises, tous biais pris en compte. Genève dépense en moyenne 30 % de plus que dans les autres cantons, pour des effets au mieux équivalents.

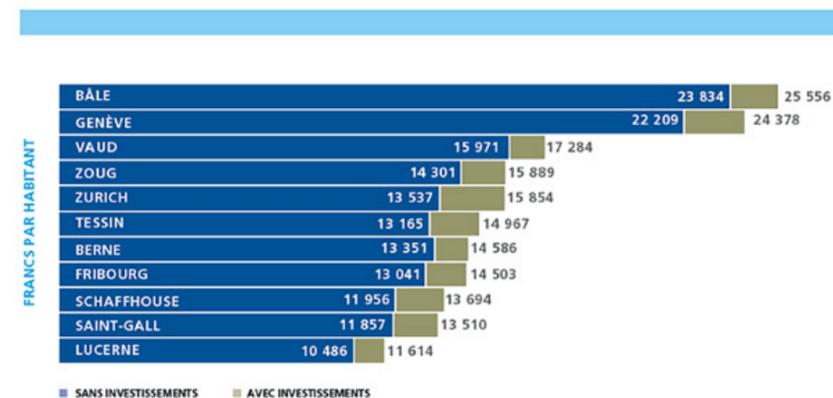
Le système proposé par l'initiative est d'autant plus pervers que plus la situation écono-

mique se dégrade, plus on perd des emplois privés et plus l'État se renforce en créant des emplois publics. On renforce l'appareil étatique alors que, pour partager des richesses, il faut en produire. C'est ce que font les entreprises de ce canton, qu'il faut accompagner et stimuler pour qu'elles génèrent des emplois d'avenir et que toute la société puisse participer à la transition énergétique.

L'économie planifiée, telle que souhaitée par cette initiative, n'est clairement pas la solution. Elle engendrerait un coût énorme sans augmentation des prestations.

Il faut donc la rejeter massivement le 18 juin prochain.

Dépenses par habitant
cantons et communes, 2019



Source : Administration fédérale des finances ; Office fédéral de la statistique ; CCIG ; avril 2022 ; « Genève et Bâle-Ville dépensent nettement plus par habitant que les autres cantons. Les services offerts à la population à Zurich, Berne ou Lucerne sont pourtant de niveau comparable. »

IN 184

Le congé parental, une demande forte des jeunes parents



Par Véronique Kämpfen

L'IN 184, LANCÉE PAR LES VERTS LIBÉRAUX, PROPOSE UN CONGÉ PARENTAL DE 24 SEMAINES, CONSTITUÉ DES 16 SEMAINES DU CONGÉ MATERNITÉ GENEVOIS ET D'UN CONGÉ PATERNITÉ DE 8 SEMAINES. VÉRONIQUE KÄMPFEN, DÉPUTÉE AU GRAND CONSEIL ET CANDIDATE AU CONSEIL NATIONAL, NOUS EXPLIQUE LES RAISONS POUR LESQUELLES LE PLR SOUTIENT CE PROJET, NOTAMMENT LA SOUPLESSE PERMISE PAR CETTE INITIATIVE, POUR LES EMPLOYÉS MAIS ÉGALEMENT LES EMPLOYEURS. CETTE INITIATIVE PERMET D'ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ATTENTES SOCIÉTALES DE MANIÈRE MESURÉE ET RESPONSABLE, ET METTRE LE BIEN DE L'ENFANT AU CENTRE.

CONSENSUS AUTOUR DE CETTE PROPOSITION

Pourquoi la récolte des signatures pour l'initiative « Pour un congé parental maintenant » a-t-elle été si facile ? Parce que les jeunes parents et de larges pans de la population sont d'avis que cette proposition tombe sous le sens. Elle permet, dès la naissance d'un enfant, une meilleure répartition des tâches entre les parents.

Pourquoi le PLR Genève soutient-il cette proposition ? Parce que l'initiative permet de la souplesse dans la prise de ce congé non seulement pour les parents, mais aussi pour les employeurs.

AU CŒUR DU PROJET : LE FINANCEMENT

L'IN 184 demande l'introduction d'un financement qui permette la mise en place du congé

parental. En cela, le texte n'est pas en ligne avec le titre de l'initiative, qui ne parle pas de financement. C'est là toute la finesse du projet. Pour s'en rendre compte, il faut savoir que le Parlement fédéral a voté, en 2021, le refus d'autoriser les cantons à légiférer sur le congé parental, à la suite d'un texte déposé dans le canton du Jura. Le fait de demander l'instauration du congé parental de façon indirecte en passant par le biais du financement sera peut-être – et c'est le pari des verts libéraux, initiants de ce texte – la manière qui permettra à Genève de réaliser *in fine* un tel congé.

Accepter l'initiative, c'est donc accepter le principe d'un

financement qui sera effectué par le biais de cotisations paritaires, soit à moitié à charge des entreprises et à moitié à charge des employés. Une fois ce financement mis en place, les couples pourront décider de demander ce congé parental à leur employeur ou non, qui pourra l'octroyer ou non. Celui-ci porte sur 24 semaines, constitué des 16 semaines du congé maternité genevois et d'un congé paternité de 8 semaines. Deux semaines coulissantes peuvent être octroyées à l'un des conjoints, en accord entre eux. Concrètement, cela donne à la mère la possibilité de prendre les 16 semaines actuelles et l'autre parent 8 semaines, ou alors

14 semaines et 10 semaines pour l'autre parent, ou encore 18 semaines et 6 semaines pour l'autre parent. Dans tous les cas, le maximum serait de 24 semaines, soit 6 semaines de plus qu'actuellement à Genève, où la mère a le droit à 16 semaines et le père à 2 semaines.

augmentation des charges salariales. Cela dit, les entreprises genevoises disposeraient d'un outil flexible, non obligatoire, qui leur donnerait un avantage pour recruter les meilleurs collaborateurs et les maintenir au sein de l'entreprise. On peut donc aussi considérer ce congé parental comme un outil de motivation.

UN CONGÉ PARENTAL FLEXIBLE

La flexibilité prévue par l'initiative est un de ses grands avantages, le rendant le plus accessible possible pour les parents et les employeurs. Le congé parental pourra ainsi être pris dans l'année suivant la naissance, en bloc ou sous forme de journées ou de demi-journées non successives.

UNE MOTIVATION POUR LES EMPLOYÉS

Quelques bémols sont cependant à relever. À Genève, le coût du travail est d'ores et déjà lourd. Ce serait le seul canton à connaître une telle avancée sociale, qui se traduit en une

augmentation des charges salariales. Cela dit, les entreprises genevoises disposeraient d'un outil flexible, non obligatoire, qui leur donnerait un avantage pour recruter les meilleurs collaborateurs et les maintenir au sein de l'entreprise. On peut donc aussi considérer ce congé parental comme un outil de motivation.

UN PROJET À CONSOLIDER JURIDIQUEMENT

Autre pierre d'achoppement : l'insécurité juridique qui entoure ce texte. La validité de l'initiative n'est pas garantie, dans la mesure où il n'y a pas de congé parental fédéral et que les Chambres fédérales ont jusqu'à présent rejeté l'idée de congé parental cantonal. Même s'il a soutenu le texte, le Conseil d'État lui-même doute de cette validité. En cas de vote populaire positif, l'Assemblée fédérale devra confirmer la légalité du projet. Il devra ensuite être traduit dans une loi d'application, elle-même soumise à référendum. Le chemin est donc encore long avant de voir se réaliser

un tel congé parental cantonal, d'autant plus que d'autres zones d'ombre subsistent, par exemple concernant la perception du financement. S'il devait l'être par le biais des caisses de compensation, le projet devrait alors recevoir l'aval de l'Office fédéral des assurances sociales, ce qui ralentirait d'autant le processus de mise en œuvre.

UN PAS SIGNIFICATIF : VOTONS OUI !

Malgré ces difficultés, le PLR Genève soutient ce texte et vous invite à faire de même. Au cours des travaux parlementaires, la flexibilité de l'ensemble du projet et le fait qu'il réponde réellement à une demande forte de la population a convaincu les députés PLR, ainsi que ceux du Centre, de l'UDC et du MCG. Curieusement, la gauche et les syndicats rejettent l'initiative. Un comble pour des formations qui demandent toujours plus de prestations sociales. L'avancée prévue par le texte de l'initiative ne leur semble pas suffisante ; ils plaident

à Genève pour un congé maternité et paternité de... 36 semaines ! Quant à leur crainte de voir les employeurs refuser d'octroyer ce congé, qu'ils soient rassurés. Il y a fort à parier que le congé étant payé et les modalités pour le prendre étant souples, il ne sera pas refusé à celles et ceux qui le demandent.

Le 18 juin, nous avons la possibilité de faire un pas significatif en faveur de la conciliation des vies privée et professionnelle, d'une meilleure répartition des tâches entre les parents et d'un congé parental raisonnable et flexible. Accepter l'IN 184, c'est accompagner l'évolution des attentes sociétales de manière mesurée et responsable, et mettre le bien de l'enfant au centre. Pour l'ensemble de ces raisons, le PLR Genève vous invite à accepter cette initiative.

Elle permet, dès la naissance d'un enfant, une meilleure répartition des tâches entre les parents.



IN 185

Non au matraquage fiscal

« TROP D'IMPÔT TUE L'IMPÔT » DIT L'ADAGE BIEN CONNU. ALEXANDRE DE SENARCLENS, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL ET CANDIDAT AU CONSEIL NATIONAL, NOUS DÉTAILLE LES IMPLICATIONS DE L'IN 185, INITIATIVE PROPOSÉE PAR LA GAUCHE. EN S'ATTAQUANT AUX PLUS RICHES, LES EFFETS NÉGATIFS SE FERONT SENTIR AUPRÈS DE LA CLASSE MOYENNE PRINCIPALEMENT. IL FAUT REJETER VIGOUREUSEMENT CETTE INITIATIVE QUI MENACE LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE DE NOTRE CANTON.



Par Alexandre de Senarclens

TAXATION DES GROSSES FORTUNES, LE RETOUR

Vous avez aimé l'IN 179, vous allez adorer l'IN 185 ! Réjouissez-vous, on vote le 18 juin prochain !

Après avoir voulu faire les poches des entrepreneurs du canton avec l'IN 179, la gauche veut désormais s'attaquer aux plus riches avec l'IN 185. Cette initiative intitulée « Pour une contribution temporaire de solidarité sur les grandes fortunes » (IN 185) propose de faire passer de 1 % à 1,5 % (augmentation de + 50 %) le taux maximal de l'impôt sur la fortune pour les fortunes imposables de plus de 3 millions de francs et ceci durant dix ans.

MODIFICATION EN PROFONDEUR DU BOUCLIER FISCAL

En outre, cette initiative modifie en profondeur le « bouclier fiscal ». Il est actuellement fixé à 60 %, ce qui veut dire que les revenus d'un contribuable genevois ne peuvent pas être taxés à plus de 60 % (impôts cantonaux et communaux). Ce pourcentage ne comprend pas l'impôt fédéral direct fixé à approximativement 11,5 % pour les plus hauts revenus. Ainsi, dans les faits, le bouclier fiscal ne prend effet qu'à partir d'une imposition totale des revenus de 71,5 %. En outre, pour le calcul du bouclier, la loi fixe que la fortune doit rapporter un rendement d'au moins 1 %. En d'autres termes, si un contribuable a dans sa fortune un actif (par exemple un bien immobilier qu'il habite) qui ne produit aucun rendement, l'administration fiscale va fictivement considérer que cet actif produit 1 % de rendement. Cela a pour effet de réduire l'effet du bouclier fiscal. Or, l'initiative 185 va doubler ce chiffre avec un rendement de minimum 2 %. Par conséquent, le nombre de personnes pouvant être mises au bénéfice du bouclier va diminuer et un plus grand nombre de contribuables va être taxé à plus de 71,5 % de ses revenus. Nous connaissons l'importance du bouclier fiscal pour éviter la fuite des personnes fortunées du canton. Aussi, contrairement à l'augmentation de 50 % présentée plus haut, cette modification ne serait pas limitée dans le temps.

AUGMENTATION DES DÉDUCTIONS SOCIALES

Enfin, il convient de noter que cette initiative est perverse car elle prévoit d'augmenter les déductions sociales que peuvent faire valoir les contribuables dans leur déclaration d'impôt (de CHF 82 000.- à CHF 250 000.- pour un célibataire ; CHF 164 000.- à CHF 500 000.- pour les contribuables mariés ; CHF 500 000.- à CHF 1,5 million pour les indépendants sur leur fortune commerciale). Ainsi, par cette stratégie, l'IN essaie de rendre attractif ce texte en limitant l'imposition des personnes ayant moins de CHF 3 millions de fortune.

DÉPART DES CONTRIBUABLES FORTUNÉS

Mais ne nous y trompons pas, quand les contribuables les plus importants du canton auront quitté Genève, c'est évidemment ceux qui seront restés qui auront à combler les trous. La gauche réfléchit comme si le contribuable fortuné était captif. Or, ces personnes peuvent déménager non seulement à l'étranger, mais plus simplement de quelques kilomètres dans un autre canton en Suisse. Comme le rappelle Nathalie Fontanet, « nous sommes déjà champions du monde de l'imposition de la fortune et nous avons le taux le plus élevé de tous les cantons suisses ». Ainsi, alors qu'il serait imposé à 1,5 % à Genève avec l'initiative, le contribuable

Il ne faut pas se tromper, l'IN 185 ne rapportera pas un centime à l'État de Genève, mais donnera le signal de départ pour tous ceux qui entreprennent et font la prospérité de Genève.

fortuné payerait au maximum 0,79 % dans le canton de Vaud ou 0,1 % dans certains cantons alémaniques. Or, une particularité genevoise, une part très importante des revenus cantonaux repose sur quelques gros contribuables (seulement 4,2 % des contribuables paient 48,4 % de l'impôt cantonal sur le revenu !). Le départ de seulement quelques-uns d'entre eux signifierait la perte de centaines de millions de francs pour le canton. En commission fiscale, nous avons appris que le départ des 10 plus importants contribuables les plus touchés par cette initiative ferait perdre déjà CHF 186 millions d'impôts¹.

De surcroît, au vu des comptes 2022 se soldant avec un boni record de CHF 727 millions (ou CHF 1,3 milliard si l'on prend en compte un amortissement extraordinaire), il apparaît que Genève n'a aucunement besoin d'une hausse d'impôt pour remplir ses caisses.

AUGMENTATION DE LA CHARGE FISCALE DE LA CLASSE MOYENNE

« Trop d'impôt tue l'impôt » dit l'adage bien connu. En effet, une augmentation de la pression fiscale conduirait mécaniquement à une baisse des recettes fiscales par le départ des plus importants contribuables et entrepreneurs du canton. Si l'initiative devait être acceptée, il faudrait augmenter massivement la charge fiscale de la classe moyenne. Il ne faut pas se tromper, l'IN 185 ne rapportera pas un centime à l'État de Genève, mais donnera le signal de départ pour tous ceux qui entreprennent et font la prospérité de Genève. Qui paiera alors ? Les autres, ceux qui restent et qui ne sont pas soumis à l'impôt sur la fortune.

¹ Pour les vingt plus importants, ce chiffre s'élèverait à CHF 241,6 millions et pour les 50 plus importants à CHF 310,4 millions.

VOTRE CONSEILLER IMMOBILIER
GLOBAL ET SPÉCIALISÉ

GROUPE
SPG-RYTZ

T +41 (0)22 849 65 16 | www.spg-rytz.ch

Améliorer la protection de l'individu sur Internet

LE NOUVEL ARTICLE CONSTITUTIONNEL, PROPOSÉ PAR LE PLR, PRÉVOIT DE CONSACRER LE DROIT À LA SAUVEGARDE DE L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE. UNE DEUXIÈME DISPOSITION A ÉTÉ PRÉVUE POUR ÉNONCER, À TITRE EXEMPLATIF, DES COMPOSANTES DE CE DROIT. JEAN-PIERRE PASQUIER, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL, NOUS EXPLIQUE L'IMPORTANCE D'INTRODUIRE CE DROIT FONDAMENTAL DANS NOTRE CONSTITUTION.



Par Jean-Pierre Pasquier

L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE : UN ENJEU MAJEUR POUR NOTRE SOCIÉTÉ CONNECTÉE

À l'ère du tout numérique, nous sommes constamment exposés à un flux ininterrompu d'informations et de données. Que ce soit par un usage quasiment constant des téléphones mobiles, tablettes et ordinateur, mais aussi par les paiements par cartes de crédit, le recours aux dossiers médicaux électroniques ou encore les déclarations fiscales via Internet, notre existence se déroule très largement dans l'espace numérique.

Les avancées technologiques ont bouleversé notre quotidien, en apportant des améliorations significatives dans de nombreux domaines.

Si la digitalisation suscite de grands espoirs pour améliorer nos conditions de vie et notre bien-être, elle génère aussi des enjeux économiques et sociaux, politiques et scientifiques majeurs pour notre pays.

Le PLR ne considère pas ces développements comme des menaces, mais au contraire comme des opportunités pour la Suisse et pour Genève, notamment pour préserver notre attractivité économique et notre capacité d'innovation. Il est toutefois essentiel que chacune et chacun puissent profiter de la numérisation. Une société numérique à deux vitesses n'est dans l'intérêt de personne.

La numérisation croissante de nos vies soulève également des questions cruciales sur la protection de notre intégrité numérique, un concept encore méconnu.

L'intégrité numérique peut être définie comme l'ensemble des droits et garanties permettant à chaque individu de préserver sa vie privée, sa sécurité et sa dignité dans l'espace numérique. Elle englobe plusieurs aspects, tels que la protection des données personnelles, l'accès équitable aux technologies numériques, la formation et l'information sur les enjeux du numérique, la sécurité en ligne, le droit à une vie hors ligne et le droit à l'oubli.

L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE EST UN DROIT FONDAMENTAL

Aujourd'hui, nous avons une carte à jouer pour montrer notre avance en matière de conditions cadres liées au développement du numérique. Nous devons répondre aux nombreux défis de la numérisation, tout en protégeant les citoyennes et citoyens d'une possible utilisation abusive des données les concernant. Chacun a le droit

à la sauvegarde de son intégrité numérique.

Le PLR affirme qu'il s'agit d'un droit fondamental. Or, sur ce plan, la législation est lacunaire, sinon inexistante, parce que le législateur a été devancé par la technologie.

La Constitution doit donc être complétée pour intégrer ce nouveau droit fondamental et le PLR a déposé à cette fin un projet de loi, avec l'appui de députés PDC. À l'issue de travaux très constructifs en commission, auxquels tous les partis ont contribué, le Grand Conseil genevois a adopté le 22 septembre 2022 un article constitutionnel visant la protection des données, de la personnalité, de la vie privée et de la dignité humaine au sens large.

La loi constitutionnelle « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique » sur laquelle nous sommes appelés à voter le 18 juin introduit un droit à l'intégrité numérique.

L'intégrité numérique peut être définie comme la conjonction de plusieurs droits :

- › le droit d'être protégé contre le traitement abusif des données liées à sa vie numérique,
- › le droit à la sécurité dans l'espace numérique,
- › le droit à une vie hors ligne,
- › le droit à l'oubli,
- › le droit à la formation et à l'information numérique,
- › le droit d'accès à l'espace numérique.

UNE ACTION PRIORITAIRE POUR L'ÉTAT

Ce nouveau droit fondamental s'appliquera à l'administration cantonale genevoise, aux communes, aux établissements publics autonomes, ainsi qu'à tout autre organisme de droit public ou de droit privé chargé d'accomplir des tâches de droit public cantonal ou communal.

À travers cet article constitutionnel, nous définissons une priorité d'action et de sensibilisation dans un domaine en mutation et pour lequel il est nécessaire d'établir un nouveau droit.

Il s'agit de transmettre un message clair à l'État sur sa responsabilité lors de la collecte, du traitement et du stockage des données

des citoyennes et citoyens de notre canton.

Nous donnons aussi une véritable impulsion pour que l'État s'engage en faveur du développement de la souveraineté numérique de la Suisse et collabore à sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, dix ans après l'adoption de la nouvelle constitution de la République et canton de Genève, il est légitime d'ajouter un article sur le droit à la sauvegarde de l'intégrité numérique.

En cas d'acceptation, le 18 juin prochain, Genève sera le premier canton à marquer sa volonté de protéger fondamentalement les citoyennes et citoyens dans l'espace numérique. Les autres cantons et la Confédération prendront sans aucun doute la même direction.

ARTICLE 21A DROIT À L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE (NOUVEAU)

1. Toute personne a le droit à la sauvegarde de son intégrité numérique.
2. L'intégrité numérique inclut notamment le droit d'être protégé contre le traitement abusif des données liées à sa vie numérique, le droit à la sécurité dans l'espace numérique, le droit à une vie hors ligne ainsi que le droit à l'oubli.
3. Le traitement des données personnelles dont la responsabilité incombe à l'État ne peut s'effectuer à l'étranger que dans la mesure où un niveau de protection adéquat est assuré.
4. L'État favorise l'inclusion numérique et sensibilise la population aux enjeux du numérique. Il s'engage en faveur du développement de la souveraineté numérique de la Suisse et collabore à sa mise en œuvre.

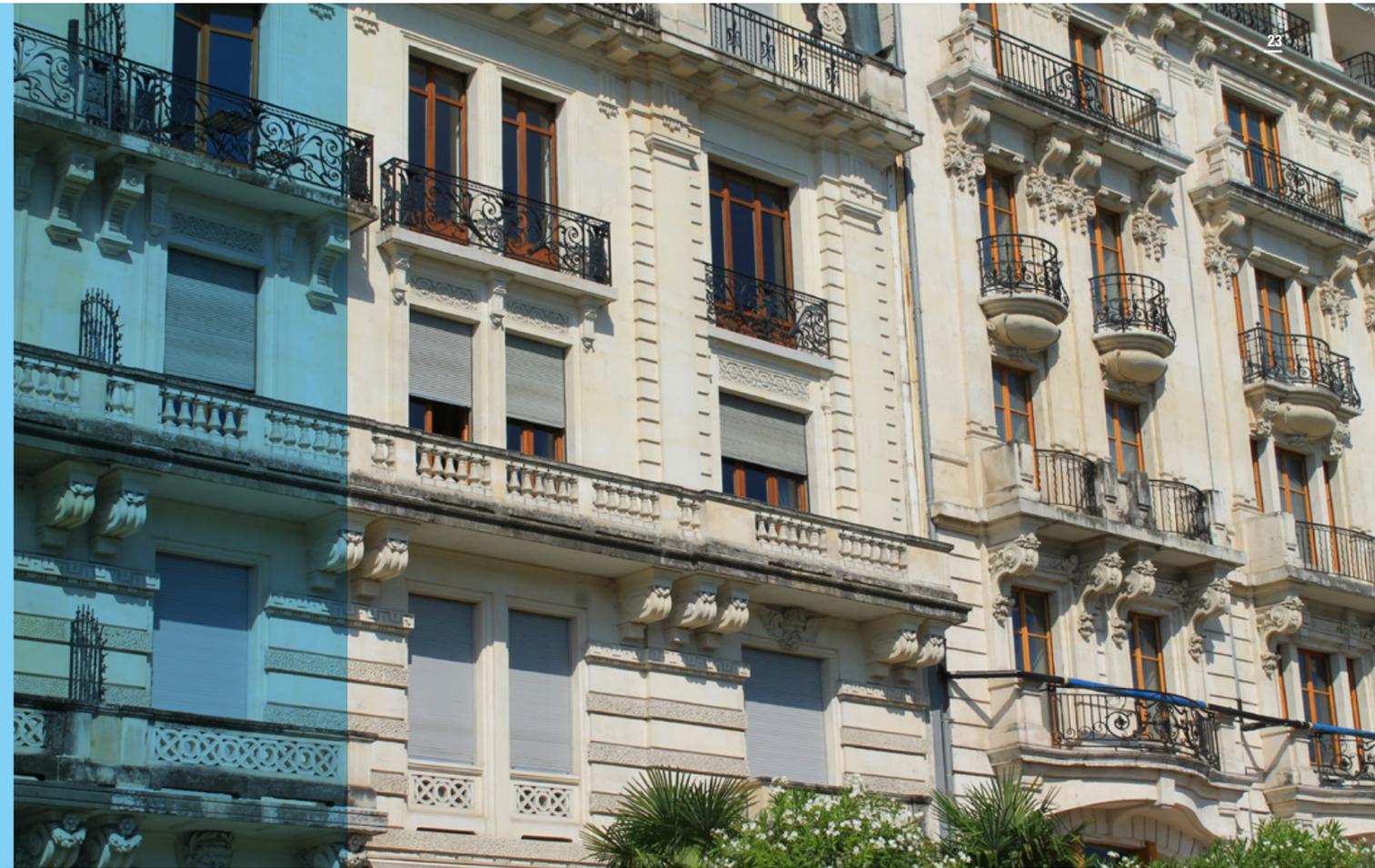
Il s'agit de transmettre un message clair à l'État sur sa responsabilité lors de la collecte, du traitement et du stockage des données des citoyennes et citoyens de notre canton.

Pour une réforme raisonnable de la fiscalité

LA LEFI PROPOSE QUATRE MESURES CUMULÉES CONDUISANT À UNE ÉCONOMIE D'IMPÔTS GLOBALE DE 100 MILLIONS AU PROFIT DES CONTRIBUABLES. CYRIL AELLEN, DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL ET CANDIDAT AU CONSEIL NATIONAL, ET AUTEUR DE LA LEFI (L 13030) NOUS EXPLIQUE COMMENT CETTE LOI PERMET DE RÉTABLIR UNE ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES PROPRIÉTAIRES DE LONGUE DATE ET LES PROPRIÉTAIRES RÉCENTS, AVEC COMME CONSÉQUENCE UNE IMPOSITION ÉQUILIBRÉE DES PROPRIÉTAIRES DE LEURS LOGEMENTS QUI PERMET DE RECOMMANDER DE VOTER ET FAIRE VOTER OUI À LA LEFI.



Par Cyril Aellen



OUI à la LEFI: une imposition équilibrée des propriétaires qui habitent leur logement.

Nous sommes appelés à nous prononcer le 18 juin 2023 sur la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) qui est un projet PLR dont le soussigné est l'auteur. Il s'agit d'estimer la valeur fiscale des logements des propriétaires de villas et d'appartements qui est prise en compte pour le calcul de leur impôt sur la fortune.

C'est le lieu de rappeler que l'impôt sur la fortune n'existe plus que dans quelques pays. La plupart l'ont aboli.

La loi fédérale prescrit toutefois une obligation pour les cantons et les communes d'imposer la fortune, raison pour laquelle, il est nécessaire d'estimer les biens assujettis à cet impôt. En particulier, les logements en propriété.

La LEFI comprend quatre volets :

1. Majoration de la valeur fiscale des logements des propriétaires.

Après une majoration de cette valeur fiscale de 7 % intervenue en 2019, la LEFI prévoit une majoration de 12 % pour rétablir une égalité de traitement entre les propriétaires de longue date (aux valeurs fiscales relativement basses) et les nouveaux propriétaires.

Ensuite pour rendre le système pérenne, il est prévu une hausse annuelle. Elle est liée à l'évolution de l'indice genevois des prix à la consommation,

mais limitée à 1 % au maximum.

2. Taux de l'impôt sur les bénéfices et gains immobiliers (IBGI).

L'IBGI fiscalise la plus-value réalisée au moment de la vente d'un bien immobilier. Un taux dégressif est appliqué en fonction de la durée de possession. Afin de se conformer au droit fédéral, il est obligatoire d'adapter le taux applicable après une durée de possession de 25 ans actuellement fixé à 0 %. La LEFI propose de porter ce taux à 2 % ce qui est raisonnable.

3. Baisse de l'impôt immobilier complémentaire (IIC).

L'IIC est un impôt immobilier spécial qui frappe une seconde fois le contribuable genevois au niveau de sa fortune. Il surtaxe ses biens immobiliers et s'ajoute purement et simple-

ment à son impôt sur la fortune. Le taux actuel de cet impôt est de 1 % pour les personnes physiques appliqué sur la valeur fiscale brute du logement, c'est-à-dire, sans déduction des dettes.

Les propriétaires genevois sont parmi les plus taxés de Suisse. Leur taux marginal dépasse 1,1 %.

Les valeurs fiscales étant augmentées de 12 %, l'impact pour les propriétaires sera important. Afin de limiter les situations pénibles, la LEFI fait passer le taux de l'IIC pour les logements affectés à la résidence principale de leurs propriétaires à 0,2 %.

4. Baisse de l'impôt sur la fortune.

Le taux d'imposition sur la fortune est, à Genève, le plus élevé de Suisse, il approche marginalement 1 %. Afin de

limiter l'impact fiscal de la hausse des valeurs fiscales des logements occupés par leurs propriétaires, la baisse de l'impôt immobilier complémentaire est utile mais insuffisante. La LEFI propose, dès lors, de diminuer le taux de l'impôt sur la fortune de 15 %.

Une raison supplémentaire de soutenir la LEFI est l'intérêt manifeste qui existe de diminuer l'impôt sur la fortune à Genève pour retrouver un peu d'attractivité. Comme nombre de ministres des finances l'appelaient de leurs vœux avant elle, Nathalie Fontanet préconise également cette mesure. En effet, l'entreprise, en particulier la PME, entre dans la fortune des entrepreneurs du canton, ceux-ci sont très fortement impactés. Nombre d'entrepreneurs genevois, pénalisés par cette situation, envisagent malheureusement de quitter le canton. Il s'agit de leur donner un signe vers

une fiscalité plus équilibrée ce qu'ils traduiront en une vigueur économique renforcée pour le bien de toutes les genevoises et genevois. Cette mesure est donc nécessaire à la prospérité économique et donc à l'emploi dans le canton.

En conclusion, les quatre mesures cumulées de la LEFI conduisent à une économie d'impôts globale de 100 millions au profit des contribuables. Les prestations publiques ne sont pas péjorées puisque le canton réalise des excédents comptables très importants (727 millions en 2022 après une affectation à la réserve budgétaire en lien avec la recapitalisation de la CPEG de 606 millions).

La LEFI permet de rétablir une égalité de traitement entre les propriétaires de longue date et les propriétaires récents. Il en résulte une imposition équilibrée des propriétaires de leurs logements qui permet de recommander de voter et faire voter OUI à la LEFI.



Les quatre mesures cumulées de la LEFI conduisent à une économie d'impôts globale de 100 millions au profit des contribuables.

**Notre logement,
c'est toute notre vie**



OUI à la LEFI
le 18 juin

**Une imposition équilibrée des propriétaires
qui habitent leur logement**

Assemblée générale du 25 mai

VOUS CHOISIREZ LA NOUVELLE PRÉSIDENTE
DU PLR, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LE NOUVEAU
COMITÉ DIRECTEUR.

LES DEUX CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE
SE PRÉSENTENT.
DEUX PROFILS DIFFÉRENTS MAIS ENGAGÉS, AVEC
UNE VOLONTÉ DE FAIRE AVANCER LE PARTI.



Natacha Buffet-Desfayes

INTERVIEW



POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Originaire de la bucolique commune de Corsier, j'y ai fait mes écoles enfantines et primaires, ai fréquenté ensuite le Cycle de Bois-Caran, puis le Collège Calvin et la Faculté des lettres à Genève.

Enseignante d'allemand et de français en école professionnelle pendant dix ans, j'enseigne au Collège et à l'École de culture générale Madame de Staël depuis quatre ans. En plus de ma fonction d'enseignante, j'ai exercé pendant quelques années les fonctions de maîtresse adjointe à la Direction, de doyenne et de Présidente de groupe.

Je suis membre d'associations et de conseils actifs dans les domaines de la culture, de la formation et de la protection des animaux.

Je suis députée depuis trois ans, après avoir été députée suppléante pendant deux ans, conseillère municipale en Ville de Genève pendant sept ans et à Corsier pendant six ans.

J'ai ainsi « fêté », en mars dernier, mes 20 ans de politique !

Pendant ces années, en plus de mes mandats politiques, j'ai eu l'occasion de m'engager dans plusieurs campagnes de votations, de présider une association, plusieurs commissions et le Conseil municipal de Corsier puis de vice-présider le Parti cantonal.

Ma famille, mes amis et mes animaux constituent mon équilibre. À mes heures « perdues », j'aime aller courir, randonner, lire et chanter (je ne rate jamais l'occasion d'un bon karaoké !). Mes loisirs et mes proches me permettent, depuis 20 ans qu'ils supportent ma « double vie », de m'évader et de garder la tête froide, ingrédients selon moi nécessaires pour pouvoir aborder avec confiance et stabilité les enjeux politiques de notre canton.

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS À ACCÉDER À LA PRÉSIDENTIE DE NOTRE PARTI ?

Forte d'une expérience politique solide et variée, d'une bonne connaissance du parti et de ceux qui le composent et d'un enthousiasme à toute épreuve, je souhaite porter – aux côtés de l'ensemble des associations et des membres du Parti – les valeurs qui guident et animent le PLR et qui doivent pouvoir rayonner sur l'ensemble de la société.

Je mettrai ainsi tout en œuvre – grâce au dialogue, à la présence sur le terrain et dans les milieux socio-économiques qui nous

Une richesse d'expériences et de regards m'accompagnera.

soutiennent déjà et ceux que nous conquerrons encore ensemble – pour regagner un troisième siège au Conseil national, faire élire notre candidate au Conseil des États et augmenter le nombre de conseillers et magistrats PLR lors des élections municipales du printemps 2025.

Je m'investirai également sans relâche pour rappeler que notre Parti est celui de la liberté, de la responsabilité, de l'égalité des droits et des devoirs, du travail et du mérite, maîtres-mots d'un projet social ambitieux et d'une société prospère et heureuse.

Ma loyauté, mon engagement, mon sens du contact, mon intérêt pour les autres et pour l'action politique sous toutes ses formes, me font croire que ces objectifs sont atteignables.

Mais comme l'on n'arrive à rien quand on est seul, je m'appuierai sur une équipe de présidence dynamique ainsi que sur l'ensemble des membres et des associations qui composent notre Parti pour valoriser toutes ses composantes ainsi que les compétences de chacun.

J'ai envie que le PLR donne envie, qu'il englobe et intègre tous les âges, qu'il parle aux membres et à l'ensemble de la population et qu'il soit un lieu de travail et de réflexion, certes, mais aussi un lieu de partage et de bonne humeur !

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS POLITIQUES ?

Mon parcours, mes expériences professionnelles et mes affinités personnelles me poussent évidemment d'abord naturellement vers la formation, l'économie et l'intégration des jeunes et des seniors dans notre société.

Je m'engagerai donc à faire du PLR le fer de lance d'une formation exigeante, solide et flexible, mais aussi pour la défense d'un tissu économique prospère et libre d'entreprendre et pour une bonne intégration de tous et à tout âge.

Le rôle d'une Présidente implique cependant bien plus que d'avoir quelques priorités politiques...

Il implique en effet d'avoir une vision globale de la société, de porter des valeurs communes et de les faire connaître bien au-delà du Parti, de suivre une ligne politique ferme et courageuse et de soutenir et encourager les envies et les actions de ses membres.

Je serais donc honorée de porter haut les valeurs des hommes et des femmes qui, par leur travail et par leur engagement,

créent des richesses et de l'emploi, croient et participent à l'action politique et bâtissent les fondements solides d'un pacte social dont nous pouvons être fiers !

Je m'efforcerai, en un mot comme en cent, d'être un pilier pour le Parti et d'être une Présidente qui communique et qui soutient ses membres. Une Présidente qui travaille et dialogue avec tous ceux qui collaborent avec le parti et gravitent autour de lui et qui sont en droit d'attendre de nous une défense forte et affirmée d'une société dans laquelle il fait bon vivre.

QUI PROPOSEREZ-VOUS À LA VICE-PRÉSIDENTIE ?

Si j'ai l'immense honneur d'être élue à la Présidence de notre parti le 25 mai, j'aurai la joie (non dissimulée) de travailler avec une superbe équipe que je remercie du fond du cœur de m'avoir accordé sa confiance !

Mon équipe de Vice-Présidence est composée des personnalités suivantes :

- › Gary Bennaïm, expert immobilier
- › Sophie Courvoisier, directrice d'Alzheimer Genève
- › Thierry Dérobert, entrepreneur dans le second œuvre
- › Sébastien Fabbi, directeur d'une régie publicitaire
- › Flore Teyssière, secrétaire patronale à la Fédération des Entreprises Romandes

Cette richesse d'expériences et de regards m'accompagnera, je l'espère, dans la merveilleuse aventure de la Présidence du parti. Et c'est avec l'ensemble des membres et des associations et avec tous ceux qui font et aiment Genève que nous incarnerons et porterons loin et fort les valeurs et les actions du PLR Genève.

Pierre Nicollier

INTERVIEW

POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Marié et heureux père de trois enfants, entrepreneur, je dirige une société que j'ai cofondée en 2018. Celle-ci gère et développe un réseau de médecins de famille avec pour objectif d'améliorer la coordination et la qualité de notre système de santé pour les soins ambulatoires, et de proposer une médecine de ville indépendante et pérenne.

Ingénieur EPFL, passionné de technologies, j'ai débuté ma carrière dans une entreprise internationale pour laquelle j'ai travaillé pendant dix ans dans la stratégie, le marketing et la communication. Cette expérience m'a amené, entre autres, à vivre plusieurs années à l'étranger. J'ai poursuivi ma carrière en m'expatriant en Inde pour développer une chaîne de boulangerie-pâtisserie haut de gamme familiale.

Notre retour en Suisse a marqué mon entrée dans le monde de la santé, mais également mon engagement politique au sein du PLR. J'ai été élu au Grand Conseil en 2018 et ma fraîche réélection a confirmé la reconnaissance du travail effectué pendant la dernière législature, notamment pour l'amélioration de la gouvernance des institutions mais également dans les domaines de la santé, de l'enseignement et de la culture (pierrenicollier.ch/bilan).

Depuis 2020, je préside l'association PLR Onex et suis vice-président du PLR Genève depuis 2021.

QUELLES SONT VOS MOTIVATIONS POUR VOUS PRÉSENTER À LA PRÉSIDENTIE DE NOTRE PARTI ?

Animé d'une passion sans faille, je souhaite mettre à profit ma formation d'ingénieur, mes larges expériences professionnelles à Genève et à l'étranger, mais également mes projets entrepreneuriaux, tout particulièrement ceux liés à la stratégie et à la communication pour accompagner une nouvelle phase de développement de notre parti.

Nous avons traversé des périodes de turbulences. La situation est apaisée et nous devons à nouveau être source d'inspiration pour nos membres et pour la population.

Accompagné d'une équipe talentueuse, je pense réunir les atouts nécessaires pour rallumer cette flamme, comme l'ont fait nos deux conseillères d'État. Mon engagement portera haut les valeurs de liberté, de responsabilité, de solidarité et d'égalité des droits et des devoirs qui nous unissent.

Rassemblons celles et ceux qui font Genève!

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS ?

La première tâche à laquelle notre équipe s'attellera, sera de mener à bien les élections fédérales d'octobre afin de gagner un siège au Conseil des États ainsi qu'au Conseil national. Le PLR n'a d'ailleurs probablement jamais présenté une liste aussi solide que cette année.

Nous avons en outre fixé quatre axes de travail pour la période 2023–2025.

1. Préparer les victoires électorales de 2025
Nous soutiendrons les associations dans la préparation de la campagne 2025 avec pour objectif un gain net de sièges dans les exécutifs et les conseils municipaux. Nous allons pour ce faire travailler au recrutement de nouveaux membres pour pouvoir présenter des candidats sur des listes PLR ou communales, dans les 45 communes du canton. Nous nous mettrons à disposition pour appuyer les stratégies définies par les associations.
2. Renforcer notre communication
Le parti a développé sa présence dans les médias sociaux durant les dernières années. Nous estimons néanmoins que notre communication peut être encore significativement améliorée tant sur les thématiques traditionnelles que non traditionnelles pour le parti. Pour ce faire, nous souhaitons développer un plan de communication bi-annuel et adopter des outils numériques politiques modernes (ex. Civis, NationBuilder).

Nous ambitionnons également de renforcer et développer notre réseau auprès des associations professionnelles.

3. Préserver la cohésion au sein du parti
Après la période de tensions que nous avons traversée, nous souhaitons mettre en place des projets qui rassemblent. Le premier sera de faire renaître le débat d'idées dans la culture du parti. Nous souhaitons recentrer le travail des Commissions thématiques sur la base de projets et introduire des agoras, qui deviendront le point d'orgue des travaux de ces commissions.

Enfin, nous renforcerons le lien avec les associations en assurant une présence régulière de la présidence et en introduisant des retours systématiques auprès des membres sur les actions du parti.

4. Dynamiser notre gouvernance
La quatrième priorité, non des moindres, sera de redynamiser notre gouvernance. Pour ce faire, nous souhaitons que le CODIR devienne une référence pour les membres en tant qu'organe

stratégique et de débat. Nous allons également structurer les relations avec les représentants du parti auprès des Conseils d'administration, de fondation et autres CODOFs, pour une meilleure intégration.

Finalement, nous nous assurerons de la mise en place de plans de relève en impliquant les membres qui veulent s'engager pour leur permettre d'acquérir l'expérience nécessaire à de futures responsabilités.

QUI PROPOSEREZ-VOUS À LA VICE-PRÉSIDENTIE ?

La composition de notre équipe allie une grande diversité de compétences et d'expériences qui reflète la richesse et l'ancrage de nos membres. Elle nous permettra d'assumer avec finesse nos responsabilités et nos choix.

- › Mohamed Atiek, membre du CODIR, secrétaire du PLR Ville de Genève, responsable de projet CCIG,
- › Nadine Béné, conseillère municipale en Ville de Genève, directrice d'un EMS,
- › Serge Hiltbold, membre du CODIR, entrepreneur menuisier, vice-président de la FMB,
- › Francine de Planta, députée au Grand Conseil, membre du CODIR, assistante personnelle senior dans une banque,
- › Bernard Wyssa, ingénieur gestionnaire des opérations de production et de logistique dans l'horlogerie.

Rassemblons celles et ceux qui font vivre Genève !



Assemblée des délégués



Élections au Conseil d'État



Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international
Déménagement d'entreprises
Stockage et garde-meubles
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

BALESTRAFIC

www.balestrafic.ch

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00